

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <p><b>VILLE DE LACHAPELLE-SAINT-PIERRE</b></p> <p><b>Département de l'OISE</b></p> <p><b>Arrondissement de Beauvais</b></p> <p><b><u>PROCES VERBAL DU</u></b></p> <p><b><u>CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p><b>Procès-Verbal n° : P.V- 002- 2021</b></p> <p><b>Du : Vendredi 26 février 2021</b></p> <p>Convocation du 22 février</p>
---	--

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six février à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en date du 22 février s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Poulet Pascal maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Pascal POULET, Maire,  
Messieurs Jean-François DREUX, Adjoint au Maire,  
Mesdames Nadia PINTE, Isabelle MERCIER, Valérie FAUCHER et Krystyna JOUANNE,  
Messieurs Fabrice PICARD, Marc RABASTE, Jean-Claude GOFFART, Frédéric LEMAITRE,  
Patrice CANTRELLE et Steve PETIT

**ETAIENT ABSENTS :**

M.M. CHARTSCHENKO ayant donné pouvoir à M. Frédéric LEMAITRE.  
Mme Daniella DJORDJEVIC ayant donné pouvoir à M. Pascal POULET  
M. Fabrice CAMOIT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-François DREUX.  
Assistait également à ce conseil municipal Madame Sandrine ROUECHE, Secrétaire de la Mairie.

**LA SEANCE EST OUVERTE A 17 HEURES 50**

**Ordre du jour**

1 – Autorisation au Maire de demander des subventions auprès des services du Conseil Départemental et à la Direction de l'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur respectivement de 35 % et 40 %, les 25 % restant à la charge de la Commune pour un montant total 56 438.45 € HT, pour le renforcement structurel et aménagement des eaux de ruissellement sur la rue de Richemont au Hameau de Richemont et la rue de la Haute Borne dans sa totalité

A— Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande un secrétaire de séance, Madame Valérie FAUCHER se propose pour être secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, Madame Valérie FAUCHER comme secrétaire de séance.

B —Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2021

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Pascal POULET, Maire, donne lecture du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 13 février 2021.

Considérant qu'il n'y a pas de demande de correction à effectuer les membres du Conseil Municipal Approuvent le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 février 2021 et signent le registre.

1 -Autorisation au Maire de faire des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de la DETR pour les travaux de renforcement de voirie Rues de Richemont et de la Haute Borne.

Monsieur POULET rappelle que des demandes ont déjà été effectuées, mais que la délibération qui les accompagnait n'était pas assez précise, aussi il est nécessaire d'en reprendre une autre avec plus de détails.

Monsieur POULET demande au conseil municipal son autorisation afin de demander des subventions auprès des services du Conseil Départemental et à la Direction de l'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur respectivement de 35 % et 40 %, les 25 % restant à la charge de la Commune pour un montant total 56 438.45 € HT, pour le renforcement structurel et aménagement des eaux de ruissellement sur la rue de Richemont au Hameau de Richemont et la rue de la Haute Borne dans sa totalité.

Monsieur POULET passe aux votes.

POUR : 15    Contre : 0    Abstention : 0

Le Conseil MUNICIPAL à l'unanimité autorise le Maire à faire des demandes de subventions pour les travaux de renforcement de voirie Rue de Richemont, Hameau de Richemont et de la Haute Borne dans sa totalité à hauteur de 35% auprès du Conseil Départemental et à hauteur de 40 % auprès de la DETR sur un montant total de 56 438.45 €

Informations

Monsieur POULET indique qu'il y a eu un Conseil Communautaire auquel il n'a pu assister mais vient de recevoir le compte rendu. Ce qu'il en ressort est que les petites communes sont de plus en plus dépourvues d'aides au profit des plus grosses communes de la Communauté de Communes. Et que suite aux difficultés dues à la crise sanitaire, afin de continuer à faire les dépenses prévues, il sera probable que la taxe des ordures ménagères augmente cette année.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal est clos à 18h15